



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, tenue par téléconférence le 22 avril 2021, à 16h00 et à laquelle sont présents virtuellement :

Les conseillers(ères) Thomas Lavoie France Nicolas
Denis Beauchamp, Luc Beauchamp James Gauthier

Madame la conseillère Lucie Lavoie est absente.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de L'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Formation CNESST RCR directeur des travaux publics ;
4. Achat banque de temps Sygem / Migration fosse ;
5. Octroi contrat de rechargement granulaire et travaux connexes sur un tronçons de la Côte Ézilda et du chemin Montevilla ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-115

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit ouverte à 16H05.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-116

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

3. FORMATION CNESST RCR DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

2021-04-117

CONSIDÉRANT que la CNESST oblige que dans chaque établissement selon le nombre d'employés qu'au moins deux employés aient une formation reconnue et en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics doit renouveler sa formation en secourisme de la CNESST ;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuelle et la présence de variant de plus en plus virulent ;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la Municipalité d'assurer la sécurité de la santé de ses employés ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil refuse que le directeur des travaux publics assiste à une telle formation, tant et aussi longtemps que les mesures d'urgences sanitaires ne seront pas relevées.

Et que la directrice générale est mandatée pour informer la firme de formation Langevin du refus de la Municipalité.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. ACHAT BANQUE DE TEMPS SYGEM / MIGRATION FOSSE

2021-04-118

CONSIDÉRANT que Sygem a optimisé le module pour les fosses septiques ;

CONSIDÉRANT que ce module fait partie de notre contrat et qu'il n'y a pas de coût supplémentaire pour l'acquisition du module ;

CONSIDÉRANT que pour la migration des données et des informations en lien avec les dates de vidange des fosses, un maximum de 14 heures sont nécessaires à sa réalisation ;

CONSIDÉRANT qu'une formation de 3 heures sera nécessaire pour l'urbaniste et la secrétaire-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait acheté une banque de 26 heures en janvier et que seulement 18 heures sont toujours disponibles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura besoin d'heures d'accompagnement lors des élections municipales de l'automne ;

CONSIDÉRANT que cette banque d'heure coûte 1960 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat d'une banque de 26 heures au montant de 1 960 \$ taxes en sus, à même le budget 2021.



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet au poste 02-130-00-414.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. OCTROI CONTRAT DE RECHARGEMENT GRANULAIRE ET TRAVAUX CONNEXES SUR UN TRONÇON DE LA COTE ÉZILDA ET DU CHEMIN MONTEVILLA

2021-04-119

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-68 autorisant la demande de soumissions auprès d'entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres de gré à gré a été soumis à cinq entrepreneurs pour des travaux de rechargement granulaire et travaux connexes sur un tronçon de la Côte Ézilda et du chemin Montevilla ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ont été ouvertes le 22 avril 2021 à 11h15, en présence de monsieur le maire Carol Fortier, de monsieur Guy Charlebois directeur des travaux publics, de madame Lorraine Briand directrice générale et secrétaire-trésorière et de monsieur Luc Beauchamp, conseiller qui s'est joint par téléconférence, dont voici les résultats ;

Asphalte Raymond Inc	26 203.10 \$
Les Pavages Lafleur	22 511.78 \$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil octroi le contrat à la compagnie Les Pavages Lafleur.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

2021-04-120

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levée à 16H20

Adoptée.


.....
Carol Fortier
Maire


.....
Lorraine Briand
Secrétaire-trésorière et
directrice générale